

La parole est donnée aux enfants de l'école et à l'animateur des Francas :

« Les enfants qui participent aux ateliers ludiques sont en colère !

Leurs créations à l'extérieur des locaux du centre de loisirs sont régulièrement détruites.

L'espace de biodiversité devant l'entrée des Francas avait été victime de dégradation pendant les vacances d'été. Les enfants avaient tout remis en ordre en septembre. Après les vacances de la Toussaint tout a été détruit à nouveau. Le tronc où une mésange avait élu domicile a même été déterré.

Au mois d'octobre, l'opération "Nettoyons la nature" a sensibilisé les enfants à l'environnement et au recyclage des déchets. Or depuis septembre, les lundis matin, les enfants constatent des déchets de plus en plus nombreux et parfois dangereux aux abords des locaux.

Ils rappellent aux plus grands que Torpes est aussi leur village et qu'ils aimeraient que l'on respecte leur espace ! »

*Tous ne voyez pas les poubelles ?
Problème de rue ?*

Arrêtez d'aller sur le parc de jeu en scooter !

Pourquoi ? Nous avons travaillé dur pour le faire...

Arrêtez de jeter de pétards !

Arrêtez de faire le bazar, de boire de la bière et laisser les bouteilles par terre !

Pourquoi !!!!!!!

Recensement

19 JANVIER / 18 FÉVRIER

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la Loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Un agent recenseur vous visitera et vous remettra des documents à compléter :

- fiche de logement ;
- bulletin individuel (1 par membre de chaque famille).

Lors de cette première visite, l'agent recenseur prend RDV pour récupérer les documents renseignés.

L'agent devra vous présenter une carte officielle avec photo et visée par la mairie.

Le recensement par Internet, c'est plus pratique !

- Plus rapide : pas de RDV à prendre pour le retour des documents ;
- Plus simple : vous êtes guidés tout au long du remplissage et le questionnaire s'adapte à vos réponses ;
- Plus écologique : plus de 4,1 million de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de trente tonnes de papier.

Si vous optez pour cette solution, l'agent recenseur vous remettra un document spécifique lors de son premier (et dernier) passage.

Recrutement d'agents recenseurs

Les agents seront des habitants du village, en priorité. Sérieux, discrets, maîtrisant l'informatique et possédant un smart-phone. Disponibles en fin de journée + 2 demi-journées de formation.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie le plus tôt possible. Rémunération : 800 € net pour environ 8 jours de travail cumulé (y compris formation).

Plan Local d'Urbanisme

La révision du POS et sa transformation en PLU a connu bien des vicissitudes. Quand tout paraissait sur le point d'aboutir, les insuffisances des systèmes de traitement des E.U. ont entraîné un nouveau retard. Le temps de faire réaliser une étude précise sur les travaux à effectuer sur les systèmes de traitement et les réseaux des eaux usées, que ses conclusions soient validées par les services de l'État, qu'elles soient transcrites sous forme d'engagement formel de la commune à les réaliser, que le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) soit lui aussi réécrit en partie, nous voici à la fin de l'année.

Les modifications apportées au projet présenté en décembre 2014 concernent principalement les conditions d'ouverture des zones à la construction. Pour en savoir plus :

RÉUNION PUBLIQUE PLU

jeudi 8 décembre
18 h 30 à la mairie.

Assainissement

Dans le bulletin de juin, le phasage des travaux à effectuer pour la mise en conformité du réseau de collecte et des systèmes de traitement des eaux usées a été présenté.

Ainsi, les phases 1 et 2 – mise en séparatif des rues des Vignottes, de la Grande Plaine et de la Route d'Osselle – sont maintenant engagées : plans, estimation et demandes de subventions sur la base d'un montant de 330 000 €. Les travaux auront lieu courant de l'été 2017.

Adduction d'eau vers le hameau de la Piroulette

Les travaux ont commencé il y a une quinzaine de jours. Dans un premier temps, une trancheuse a été mobilisée pour poser la nouvelle conduite le long de chemin de la Piroulette et le long de la départementale, en direction des Drillets.

Dans un second temps, les canalisations et branchements à l'intérieur du hameau seront à leur tour changés. Les travaux devraient durer environ 2 mois, sauf conditions météorologiques trop défavorables.

Le montant de l'opération s'élève à 133 500 €. Nous n'avons pas encore connaissance du montant des subventions versées par le Département et l'Agence de l'Eau.

Sécurité RD 106

Les habitants de la Piroulette sont régulièrement témoins de la vitesse excessive des véhicules empruntant cette départementale.

Le responsable des services du département qui gère cette voirie s'est rendu sur place pour envisager des solutions pour tenter d'y remédier.

Dans un premier temps, pose de radar pour mesurer la vitesse des véhicules et la fréquence de dépassement de la vitesse autorisée. En fonction des mesures effectuées, un radar pédagogique pourrait être installé, ou une zone 70 km/h instaurée.

Téléthon 2016

2 & 3 décembre

24 HEURES DU BADMINTON

Salle polyvalente / À partir de 19 h
Vin chaud, gauffres, etc.

Contacts mairie

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Heures d'ouverture du secrétariat

En raison de l'absence pour maladie d'un personnel du secrétariat, les heures d'ouverture au public sont, jusqu'à nouvel ordre :

lundi et jeudi de 9 à 12h ;

vendredi de 14 à 18h.

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 16h / 18 h 30

Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Les questionnaires envoyés aux riverains de ces rues ont permis de mieux mesurer l'impact qu'aura la mise en séparatif par rapport aux eaux parasites. Tous les propriétaires concernés n'ont pas encore été visités mais le seront d'ici la fin de l'année.

Dans un délai de 10 à 15 mois, les eaux usées devront être séparées des eaux pluviales. Plusieurs solutions pour dévier les eaux pluviales : récupération (arrosage, usage domestique – toilettes, lave-linge –) infiltration sur la parcelle, rejet dans le réseau EP.

Bâtiment de la mairie : Travaux d'accessibilité

La première tranche a commencé cet été. Par le déplacement du secrétariat et son nouvel accès grâce à l'ouverture d'une porte côté place de l'Église puis par le rafraîchissement des locaux : parquet, peinture, luminaires. À noter que ces travaux ont été réalisés avec les moyens du bord : employés communaux et élus.

La rampe d'accès côté place de l'Église s'intégrera dans un plan global de réaménagement de la place, toujours à l'étude.

Affouage 2016/2017

Inscriptions en mairie à partir du 28 novembre (voir horaires d'ouverture ci-contre).

Il est possible de vous inscrire par mail. Faites la demande à l'adresse suivante : mairietorpes@torpes.fr

On vous enverra un formulaire à retourner signé et accompagné d'une attestation d'assurance.

INFOS / INFOS / INFOS / INFOS

Liste de diffusion

Suggestion d'un administré à la suite de la coupure d'eau fin août qui a duré beaucoup plus longtemps que prévu : créer une base d'adresses mail et ainsi prévenir la population plus rapidement.

Idée intéressante qui ne s'appliquerait pas uniquement aux informations concernant l'eau potable.

Pour ceux qui souhaitent être inscrits dans cette liste de distribution, merci de nous le faire savoir à l'adresse suivante : mairietorpes@torpes.fr

Éclairage salle polyvalente

Le remplacement des tubes néon a été réalisé et financé par le club de Tennis de Table.

Que ses membres en soient ici remerciés.

Réflexion « commune nouvelle »

Comme évoqué dans le bulletin de juin dernier, les écueils liés notamment au lissage des taux communaux de fiscalité sans lissage en parallèle des bases communales ont eu raison du projet de fusion des communes.

Pourtant l'idée était belle. Gageons que dans un avenir pas très lointain, des incitations, voire des injonctions, remettront le projet en selle.

Inscriptions sur la liste électorale

2017 sera une année d'élections. Celles et ceux qui souhaitent s'inscrire ont jusqu'à la fin de l'année pour le faire. Une permanence aura lieu à la mairie le 31 décembre de 15h30 à 17 h30.

Limiteurs de pression

Sur le réseau d'eau, il peut y avoir des variations de pression et de débits. Il est conseillé d'installer des limiteurs de pression après compteur ou avant chaque appareil à risque (lave-linge, lave-vaisselle, groupe de sécurité chauffe-eau électrique). En cas de dommages, les assurances n'indemniseront que si ces équipements sont installés.

Prix moyen d'un limiteur de l'ordre de 20 €.

Présentation des vœux de la municipalité

Vendredi 6 janvier 2017 / 18 h 30

Salle polyvalente